

# infosuds

"J'ai confiance en la justice de mon pays" déclare l'apatride



## Beau comme une ANPE qui brûle...

Depuis un bon petit bout de temps, les stigmatisations s'amplifient contre certaines classes de population (pauvres, immigrés, jeunes...). Pour compenser la destruction de l'Etat social acquis par de nombreuses luttes, il y a un renforcement de l'Etat pénal... En ce qui concerne les chômeurs, les dernières mesures de contrôle social applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 vont dans ce sens là. Ces mesures se traduiront par des sanctions financières jusqu'à l'acceptation de n'importe quel boulot à n'importe quel prix, vu qu'il n'y en aura pas pour tous. Il serait intéressant de rappeler que ces droits acquis par les chômeurs le sont après cotisation sur leur salaire à un régime assurantiel, c'est-à-dire que c'est leur pognon que l'on met de côté pour, le jour du chômage venu, l'assurance donne son dû. Depuis juillet 2001 déjà, chaque chômeur est régulièrement convoqué pour des entretiens, des propositions de stages ou des emplois bidons (ou inversement), ou pour réunions d'information. S'il ne s'y présente pas, c'est la radiation immédiate. On rappelle aussi qu'il n'y a que 4 chômeurs sur 10 indemnisés par l'assurance chômage.

A partir de 2006, le chômeur sera désormais dans l'obligation d'accepter les propositions d'emploi, même sous rémunérées, sans lien avec son profil professionnel et éloignées de son domicile. Si le chômeur refuse de s'y plier, des sanctions financières graduelles s'appliqueront : 20% de perte d'allocation pendant 2 à 6 mois au 1<sup>er</sup> refus, 50% de perte d'allocation au 2<sup>e</sup> refus puis radiation définitive au 3<sup>e</sup> refus.

### CHÔMAGE, SARKONTRÔLE !

De plus, un contrôle mensuel est instauré à partir du quatrième mois et 3500 agents supplémentaires seront donc recrutés par les ANPE. Résultat, les radiations ne tardent pas : 190 000 en 2001 et 305 000 en 2002 (+ 65%). Nous sommes passés d'environ 15 000 radiations par mois en 2001 à 40 000 par mois en 2004 et 2005, pour atteindre 490 000 par an sur cette dernière période. Sans oublier les mises au placard, du moins en stage, qui était de 19 000 pour le mois de juillet 2001 et sont passés à 39 000 en juillet 2005.

A ce rythme là, il n'est pas étonnant que le chômage baisse, même si effectivement la démographie décroît par l'effet "papy-boum" pour aboutir à la retraite d'un salarié sur trois dans les dix ans à venir. Mais le chômeur "fainéant" ou "trop cher" est une cible plutôt facile et démagogique pour certains politicards, qui préfèrent faire la chasse au chômeur ou à l'étranger, plutôt que se demander pourquoi depuis trente ans le chômage perdure dans ce système, où il suffirait par exemple d'assurer un revenu universel d'existence avec d'autres perspectives qu'un putain de taf de merde.

### ANPE, A NE PAS EMFLAMMER

Ce pourrait être en ce moment le nouveau slogan de l'ANPE, dont voici la liste des points chauds de la France d'en bas. - tentatives d'incendies d'ANPE : Mazamet (2004), Perpignan (début 2005), Cenon (2005), Paris (11/05), Dijon (11/05), Brie-Comte-Robert (11/05), Pau (11/05), Bordeaux (12/05), St-Herblain (03/06).

- incendies effectifs d'ANPE et d'ASSEDIC : Lille (11/05), Rennes (11/05), Toulouse (01/06), St-Cyr-sur-loire (01/06), Caen (01/06), Limoges (02/06), sans oublier les ASSEDIC de Lens (01/06) et Villeurbanne (02/06).

A quand le tour du Medef ?

### Un chômeur énervé

## Les moutons

Sous couvert de liberté d'expression, d'islamophobie et de retour au religieux, le racisme prend de nouvelle forme. L'attaque contre les caricatures (politiques) de Mahomet par tout le panel médiatico-politique, de Charlie Facho à l'extrême-droite en passant par tous les partis, les journaux télé et radio, en est un bon exemple. Le OUI pour le référendum européen et sa propagande est un autre exemple de ce bourrage de crâne. La question du voile aussi.

A partir de données chiffrées et d'analyses précises, le bouquin "Le voile médiatique" déconstruit les mécanismes politiques et médiatiques qui ont fabriqués ce faux problème, et qui fait apparaître son caractère d'intolérance et de racisme de cette loi. Il est intéressant d'y revenir en ce moment, où l'on manifeste contre le racisme avec le FN et Sarkozy, pour ne pas se tromper de combat et arrêter de faire les moutons pour certains, ou de ramasser de gros sous pour d'autres, sur le dos d'un climat raciste anti-arabe qui ne cesse de s'amplifier depuis un certain 11 septembre 2001.

Comme disaient les Shadocks, "pour faire le moins de mécontentements possibles, il faut toujours taper sur les mêmes"...

"Le voile médiatique", Pierre Tévanian, Raisons d'agir (édition de Bourdieu), septembre 2005, 145 pages, 6 euros.



# Le CPE c'est Haineux

A laisser passer le CNE on ramasse le CPE

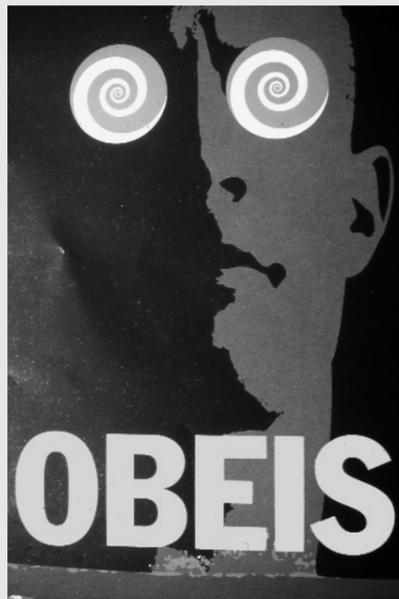
Aujourd'hui, le CPE (Contrat Première Embauche) menace de fragiliser davantage une jeunesse à qui gouvernement et propriétaires de l'économie refusent de laisser percevoir un futur autre que précarité, chômage, compétition et régression sociale. Quelques mois après le soulèvement des banlieues, malgré les mouvements lycéens, c'est une véritable provocation de la droite qui veut toujours aller plus loin dans la casse du droit du travail. Mais le CPE ne s'attaque pas qu'à la jeunesse, il n'arrive pas comme ça par hasard. Début août 2005, le gouvernement créait le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) pour les petites entreprises, contrat permettant de licencier les salariés pendant deux ans sans explication (300 000 propositions de contrat sur 100 000 CNE effectifs d'ici 2010). Le Medef propose aussi, selon les mêmes conditions, son projet de Contrat Sénior (intérim pour les plus de 50 ans)... Face à une telle attaque frontale contre les droits sociaux des travailleurs, remettant en cause les acquis durement obtenus par la lutte, les organisations syndicales ont déserté. Elles ont laissé faire. Le gouvernement avait les mains libres pour imposer ce genre de régression à l'ensemble de la jeunesse qui fait aujourd'hui les frais des renoncements syndicaux. La mise en place du CPE est en elle-même un test. Si le gouvernement arrive à ses fins, et c'est un secret de polichinelle, on va alors droit vers un contrat unique qui sera le CNE et le CPE, appliqués à l'ensemble du droit du travail. Un immense bond en arrière social se prépare. C'est bel et bien la fin du contrat à durée indéterminée et l'inscription dans le marbre du SMIC jeunes, qui existe déjà après 30 ans de politique partagée entre gauche et droite puis de création de sous-contrats précaires pour les jeunes, et qui sont étendus ensuite à tous (TUC, SIVP, CES etc...). Le CPE est bien le CIP (Contrat d'Insertion Professionnelle, au salaire inférieur au Smic, destiné aux jeunes), qui sous Balladur en 1994 avait déclenché une révolte de la jeunesse ayant

abouti à son retrait. On ne peut pas dissocier le CNE du CPE, l'un étant le produit de l'autre. Couplé aux mesures répressives contre les chômeurs et à la privatisation de l'offre et de la recherche d'emploi, puis à un contrôle social sans précédents (Loi Sarkozy de prévention de la délinquance, lois Perben II, radiations...), ce sont tous les salariés, jeunes et retraités qui se retrouvent le dos au mur, coincés entre "travail obligatoire" et "mobilité" pour survivre.

### ON EST ANS LE MEDEF

Le Medef l'a rêvé, le gouvernement l'a fait. Mais chuttt... ! Ne réveillons pas des syndicats qui dorment, ça pourrait traumatiser leurs dirigeants. Le manque d'offensive des directions syndicales peut en effet

laisser pantois. De journées d'actions sans appel à la grève, en manifestations promenades, en passant par le report de mobilisations (comme par exemple avec ce 7 mars, alors que le CPE était discuté au Parlement depuis début février), on peut se demander jusqu'à quand on va se laisser trémousser dans des actions stériles et démoralisantes, pendant que dans les salons parisiens, les dirigeants syndicaux s'accordent avec le patronat et ce gouvernement (rejeté trois fois dans les urnes) pour brader les services publics (EDF, SNCF...), trouver un "côté positif" à la directive Bolkenstein (dérégulation du travail européen), signer des accords scélérats (dont la nouvelle convention Unedic depuis janvier) ou dénoncer des actions syndicales (rapatriement du ferry Pascal Paoli en Corse lors du conflit de la SNCM). Dans tous les cas, ne rien faire ne peut pas être une riposte d'importance aux attaques en cours. Nous toutes et tous, qui subissons tous les jours cette précarité et cette course à la survie, ne pouvons nous en contenter. Pourtant les armes existent. L'appel à la grève générale en est une. La mobilisation de la jeunesse en est une autre face au consensus empathique qui règne aujourd'hui entre dirigeants syndicaux, politiques et économiques. On peut stopper l'agression sociale, il faut se défendre, s'organiser à la base en assemblées générales souveraines et démocratiques, pousser la direction des organisations syndicales à l'unité, sinon s'en passer et opposer enfin une réponse à la hauteur des enjeux. Tous ensemble, jeunes, chômeurs, précaires, salariés du public et du privé, retraités, exigeons le retrait du CNE et l'abrogation du CPE !



Tytan

## Sarkozy dévoile tout en dub

A travers un vrai faux discours de 7 minutes, le petit Nicolas nous révèle enfin sur fond de reggae son grand programme "Pour la France d'après" ! Indispensable pour égayer toute soirée et disponible gratuitement sur internet en demandant le "Sarko skanking" (Sarko le crasseux) de l'association Onsfoudkilo !



## L'organisation de l'esclavage des étrangers

Le ministre de l'intérieur Sarkozy prépare depuis novembre 2005 le projet CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) qui doit encore une nouvelle fois réformer le statut des immigrés en France. Une première loi Sarkozy avait déjà limité un peu plus leurs droits depuis le 26 novembre 2003, mais cette nouvelle version entend refuser toutes les familles migrantes pour n'accepter temporairement que certains travailleurs utiles.

Ce projet restreint d'abord l'obtention de la carte de séjour de 10 ans en exigeant une durée de résidence continue en France de 3 ans (au lieu de 2 ans) pour les conjoints et enfants d'étrangers, les parents d'enfants français et les conjoints de ressortissants français. Elle n'est plus délivrée pour les étrangers arrivés en France avant l'âge de 13 ans (au lieu de 10 ans) et pour ceux qui ont rompu leur vie commune dans les 4 ans suivant le mariage avec un ressortissant français. De même, l'apatride peut demander la nationalité française après 4 ans de mariage avec un ressortissant français (au lieu de 2 ans). Si l'enfant né en France d'un parent étranger n'obtient plus automatiquement la carte de séjour de 10 ans, le concept inédit de "paternité de complaisance" permet à tout officier d'état civil de saisir le procureur de la république pour "indices laissant présumer que la reconnaissance d'un enfant est frauduleuse"...

Le projet s'attaque ensuite au regroupement familial puisque le demandeur doit justifier de liens personnels ou familiaux stables depuis 5 ans, ainsi que de ressources suffisantes et d'un logement adapté pour recevoir ses proches. Mais les nouvelles conditions de ressources, d'un montant "au moins égal au Smic", exclues les allocations logement, les indemnités chômage et les revenus sociaux. Le logement doit désormais être disponible le jour du dépôt de la demande, accessible à ceux qui séjournent déjà en France depuis 18 mois (contre 12 mois). Le demandeur doit aussi prouver son "intégration républicaine dans la société française, appréciée en particulier au regard de son adhésion personnelle aux principes qui régissent la république française ainsi que dans leur respect, dans son comportement quotidien, et de sa connaissance de la langue française". Le renouvellement de cette carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" devient alors subordonné à ce niveau d'intégration et à "la réussite de l'étranger à un examen organisé à l'issue d'un stage de formation professionnelle". Les étrangers malades qui la demandent doivent selon le projet justifier d'un "état de santé nécessitant des soins d'urgence dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital", sous réserve que le pays d'origine ne dispose pas de moyens adéquats ainsi que tout autre pays dans lequel il serait admissible...

Ce projet se particularise enfin par la création de la carte de séjour "capacités et talents" valable 3 ans et renouvelable, permettant à son titulaire d'exercer toute activité professionnelle. Le regroupement familial peut alors être immédiat et sans conditions de ressources ou de logement spécifique, contrairement aux nouveaux titres de séjour "travailleur saisonnier" (3 ans non renouvelables avec 6 mois de travail maximum par an), "détaché interne" (3 ans renouvelables avec une activité de 18 mois maximum), "profession commerciale, industrielle ou artisanale" (18 mois renouvelables) puis "salarié" et "travailleur temporaire" (18 mois non renouvelables avec retrait de la carte dès la rupture du contrat)... Ces cartes professionnelles sont toutes attribuées en fonction "du projet de l'étranger et en particulier de la promesse d'embauche dont il dispose" et surtout selon "l'intérêt pour la France" !

La dernière mouture du projet de loi Sarkozy renforce le soupçon systématique envers toutes les démarches des étrangers et développe la libre interprétation du texte et donc le pouvoir arbitraire des préfetures. Il s'inscrit finalement dans la logique du CNE et du CPE en n'acceptant désormais que les immigrés qui rempliront une activité professionnelle de courte durée afin de combler les manques de main-d'oeuvre au coup par coup. Le gouvernement Villepin utilise les jeunes et les étrangers pour augmenter la pression contre tous les salariés. Comme le mauvais traitement des plus faibles aujourd'hui deviendra le quotidien de tous demain, nous devons obtenir ensemble l'annulation du projet CESEDA et la régularisation de tous les étrangers.

TeKa

# La légalisation du servage des précaires

Voilà 30 ans que les jeunes sont dirigés vers de nouvelles formations et les plus âgés vers une continue reconversion, que les employés sont souvent obligés de travailler aux plus bas salaires ou à temps partiel et que les chômeurs sont toujours plus contrôlés avant d'être radiés, mais le chômage demeure massif et la précarité se généralise.

Alors que les entreprises licencient afin de dégager des bénéfices records (12 milliards d'euros en 2005 pour Total-Fina-Elf), le gouvernement Villepin décide néanmoins d'accorder aux patrons des privilèges exorbitants. Accessible depuis le 4 août 2005 aux entreprises de moins de 20 salariés, le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) est officiellement à durée indéterminée mais peut être rompu sans motif durant 2 ans (après un préavis patronal de deux semaines, jusqu'à six mois d'ancienneté, ou d'un mois au-delà) ! Cette grave dérogation au droit du travail usuel démultiplie les risques d'abus durant ces 24 mois, la période d'essai étant généralement de un à trois mois. Ses titulaires peuvent alors subir

d'importantes difficultés pour trouver un logement et pour obtenir un prêt bancaire... En cas de licenciement, le salarié perçoit une prime de fin de contrat égale à 8% de sa rémunération brute, au lieu de 10% pour les contrats à durée déterminée... Il a droit également à un reclassement prioritaire et, s'il n'a pas travaillé suffisamment (6 mois au cours des 22 derniers mois), à une allocation forfaitaire de 508,40 euros en dédommagement du chômage. Si le patron ne peut pas reprendre pendant trois mois le même salarié en CNE, l'ex-salarié dispose d'un recours auprès du Conseil des Prud'hommes réduit à 12 mois (contre ordinairement 5 ans pour les réclamations salariales et 30 ans pour tout autre problème).

Ce qui n'empêcha pas un ex-employé de gagner le 22 février 2006 le premier procès concernant le CNE au Conseil des Prud'hommes de Longjumeau (Essonne). La charte sociale européenne reconnaît pourtant "le droit des travailleurs à ne pas être licenciés sans motif valable" et le syndicat Force Ouvrière a saisi le Bureau International du Travail pour demander l'annulation de la



période d'essai du CNE, qui ne respecte pas la "durée raisonnable" de sa convention (ratifiée par la France en 1985). Le syndicat des grands patrons, le Medef, conseille d'ailleurs discrètement à ses adhérents de motiver et de respecter les formes de leurs licenciements...

Villepin poursuit sa casse des acquis sociaux en faisant adopter en février 2006 le travail de nuit à partir de 15 ans, l'apprentissage à partir de 14 ans et pour les jeunes de 18-25 ans le Contrat Première Embauche (CPE). Ses conditions sont identiques au CNE, mais il dispose de certains droits que la même période d'essai de 2 ans rendent hy-

pothétiques, notamment celui à une formation professionnelle ouvert après un mois de CPE. L'accès au dispositif public du Locapass, qui ne garantit les loyers impayés que durant 18 mois, est aussi insuffisant pour trouver un logement. Puis la Fédération française des banques, qui "s'engage" à considérer chaque nouveau CPE comme un contrat à durée indéterminée, ne favorisera pas pour autant l'acquisition d'un prêt auprès d'une banque.

Sous prétexte de limiter le chômage des jeunes, le gouvernement Villepin entend liquider le droit du travail et rendre plus flexible l'emploi général qu'il souhaite à terme structurer au sein d'un "contrat unique", sorte de vacation permanente avec protection rudimentaire. Les emplois précaires touchent désormais 3,5 millions de personnes, dont 16% dans la fonction publique (soit 860 000 employés sur les 5,4 millions en 2002) et 12% dans le secteur privé ! Nous refusons tout ce qui peut réduire nos vies à de la survie et nous voulons l'abrogation pure et simple du CNE et du CPE, pour l'instant...

TeKa

## Des stages bidons aux petits boulots, 30 ans de précarisation du travail



- 1977 : "Pacte pour l'emploi des jeunes", premiers contrats de travail dont les cotisations patronales sont prises en charge par l'Etat.
- 1981 : Grande période des stages défiscalisés en entreprise avec formation complémentaire comme les "Stages de formation alternée" et les "Stages d'orientation approfondie" pour les 16-21 ans, puis les "stages de préparation à la vie professionnelle" et les "Stages jeunes volontaires" pour les 18-21 ans.
- 1983 : "Stages d'initiation à la vie professionnelle" (SIVP) et "Contrat de qualification" pour les jeunes, travail avec formation en alternance sous le statut d'apprentis.
- 1984 : "Travail d'utilité collective" (TUC), mi-temps de 6 mois renouvelables au sein de collectivités locales et d'associations.
- 1990 : "Contrat emploi solidarité" (CES), mi-temps de 12 mois renouvelables dans le secteur non-marchand.
- 1992 : Nouveaux emplois aidés par l'Etat d'une durée totale de 5 ans comme les "Contrat emploi consolidé" (CEC), super CES à trois quarts temps, et les "Contrat retour à l'emploi" (CRE) à durée déterminée ou indéterminée avec formation.
- 1995 : "Contrat initiative emploi" (CIE), travail dans le secteur privé pour les chômeurs de longue durée et les allocataires d'un minima social.
- 1997 : "Emplois Jeunes", contrats à temps plein de 5 ans réservés au moins de 26 ans et payés au smic.
- 2003 : "Contrat d'insertion des jeunes dans la vie sociale" (CIVIS) pour les jeunes non-qualifiés.
- 2005 : Diminution de la défiscalisation des nouveaux emplois aidés par l'Etat, dont le "Contrat d'accompagnement dans l'emploi" (CAE pour remplacer les CES et les CEC), le "Contrat d'avenir" (CA ouvert au secteur non-marchand pour les allocataires d'un minima social), le "Revenu minimum d'activité" (RMA pour activer le RMI), le "Contrat jeunes en entreprise" (CJE qui succède au Contrat de qualification), le "Contrat de professionnalisation" (même chose à partir de 26 ans) et le "Contrat nouvelle embauche" (CNE qui inaugure pour les petites entreprises privées une période d'essai de 2 ans).
- 2006 : "Contrat première embauche" (CPE), simple CNE pour les jeunes.

## ARMES DE DESTRUCTION MASSIVES CONTRE LE DROIT DU TRAVAIL

### L'INSPECTION DU TRAVAIL DEVIENT L'AUXILIAIRE DE LA POLICE



Me Parisot, grande prêtresse du Medef, affirmait que "la liberté s'arrête là où commence le code du travail" puis a déclaré en septembre 2005 : "la vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail ne le serait-il pas ?"

Toute la gauche semble actuellement s'émouvoir de l'attaque organisée par le duo gouvernement/Medef à l'encontre du code du travail par le biais des fameux Contrats Nouvelle Embauche (CNE) et Contrats Première Embauche (CPE). Mais si ces mesures sont les plus symboliques, elles n'en demeurent pas moins le haut de l'iceberg de la réaction ultra-libérale. Les contre-réformes engagées par le pouvoir sarko-borlien sont pléthores et la gauche gestionnaire et institutionnelle ne s'en préoccupe guère ! Il serait trop long ici d'exposer toutes les lois anti-travailleurs qui sont promulguées depuis quatre années (élections des représentations de personnel tous les quatre ans au lieu des deux ans actuels qui favorisent ainsi le clientélisme patronal, exclusion du décompte des effectifs des jeunes de moins de 26 ans bien que le Conseil d'Etat vient de la suspendre, possibilité de faire travailler les jeunes de moins de 18 ans le dimanche, les jours fériés et la nuit, création du "travail à temps partagé" qui autorise le prêt de main-d'oeuvre à but lucratif, repos hebdomadaire par roulement accordé à de nouvelles activités et établissements pouvant désormais faire travailler leurs salariés le dimanche, remise en cause du droit de grève etc)...

Alors que Nicolas Sarkozy prépare son projet de loi CESEDA dite "immigration choisie",

une mesure poignarde sadiquement le petit livre rouge du code du travail, et la gauche parlementariste en reste totalement muette. Il s'agit de la circulaire de Gérard Larcher (ministre délégué aux relations du travail) du 29 juillet 2005 instaurant un véritable apartheid et une répression anti-ouvrière. La circulaire Larcher incorpore de force l'inspection du travail dans des actions, encore ponctuelles, sous contrôle de la police et/ou de la gendarmerie à des fins explicites de lutte contre l'immigration "irrégulière", particulièrement dans les groupes d'intervention régionaux (GIR, union des forces de l'ordre sur certaines missions). Auparavant, les inspecteurs et les contrôleurs du travail établissaient des procès-verbaux à l'encontre des patrons négriers et considéraient le travailleur "au noir" comme une victime des esclavagistes (donc pas de dénonciation auprès des flics). Cependant, cette circulaire est très mal prise par l'ensemble des agents de l'inspection et un boycottage de fait existe... Mais il a malheureusement toujours des agents zélés et collaborateurs !

Ainsi avec cette mesure, c'est la mise en concurrence des peuples et des travailleurs entre eux pour des motifs d'abaissement du coût du travail au profit de grands groupes qui savent parfaitement utiliser tous les espaces de déréglementation ouverts par les gouvernements. Le code du travail, qui était un recueil de lois arrachées grâce aux luttes sociales ou consenties par un patronat apeuré, va-t-il devenir un glaive de la déréglementation et un bazooka contre les travailleurs ?

Hervé Petibon

